

ÉDITO

L'actualité effraie

Le climat se dégrade. Le quotidien assomme. Des militant·e·s sont victimes de « l'épuisement syndical * ». Dans ce contexte, nous, retraité·e·s militant·e·s, sommes aux côtés des syndicats de salarié·e·s. Engagé·e·s dans les associations du Pacte du pouvoir de vivre, nous participons aux actions initiées par notre confédération (campagne des saisonniers, Réponse à emporter) ou par les unions régionales (solidarité aux adhérent·e·s sinistré·e·s du Pas-de-Calais). Nous sommes mandaté·e·s dans les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, et autres lieux de la vie démocratique et citoyenne où la CFDT est représentée. Nous nous sommes rassemblé·e·s à Lille et à Arras en hommage au professeur assassiné, Dominique Bernard et en soutien aux trois personnels blessés.

Nous avons rejoint les cortèges du 25 novembre contre les féminicides. Nous avons marché contre la réforme des retraites et nous continuons les manifestations, le 13 octobre dernier à l'appel de la Confédération européenne des syndicats et le 12 décembre à Bruxelles, contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes.

Nous agissons au quotidien dans nos territoires, sections et unions territoriales. Les conseiller·e·s en ont témoigné au conseil UFR de mi-novembre – exemples riches d'actions solidaires, humaines et syndicales.

Et cette année, nous fêtons les 50 ans de Lip. Certains jeunes découvrent seulement maintenant son histoire, le conflit, la lutte et la mobilisation syndicale de la CFDT. C'est « une source d'inspiration » comme le titrait le communiqué de presse CFDT à l'occasion de cet anniversaire.

Alors en retraite, mais pas en retrait, même si l'époque semble déprimante, nous y voyons une raison pour rester engagé·e·s et solidaires.

Le bureau de l'UFR vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Bernadette PEIGNAT

* Voir Cécile Guillaume et Frédéric Rey, « Une société fatiguée. La fabrique de l'épuisement syndical », <https://urlz.fr/oHis>



Manifestation à Lille.

II Vie de l'UCR et de l'UFR

Interventions en octobre de l'Union fédérale des retraités (UFR).

III Vie de l'UFR

Fin de vie : quelles avancées ?

IV-VII Échos des territoires

Europe syndicale et France, des dynamiques de solidarité convergentes.

L'intelligence artificielle et ChatGPT.

Itinéraires improbables de salarié·e·s de Lip.

Village Ehpad des Aubépins « Lieu de vie et d'ouvertures ».

VIII Vos droits

Comment les retraité·e·s sont-ils·elles concerné·e·s par la réforme des retraites ?

INTERVENTIONS EN OCTOBRE DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS (UFR)

Les 10 et 12 octobre, l'UFR est intervenue au conseil de l'UCR puis, les 19 et 20 octobre, au congrès du Sgen-CFDT Centre-Val de Loire.

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE RÉGINE FRANCAL AU CONSEIL DE L'UCR

À l'international, l'horizon est sombre, hérissé de conflits!

Vous connaissez la longue liste des affrontements actuels, en Ukraine, Arménie, Niger, Iran, Afghanistan... Récemment, une guerre a explosé entre Israël et le Hamas – il ne s'agit plus de savoir qui a commencé en 1948, mais de préserver l'humain face à la soif de pouvoir des puissants.

En France, *Retraité Militant* nous apprend que sur 118 féminicides en 2022, 20 % touchent des femmes de plus de 70 ans. Que faire? Rappeler le numéro d'urgence : 3919!

La réforme des retraites est menée tambour battant. Fin de certains régimes spéciaux, mais aussi instauration de la retraite progressive pour les fonctionnaires – une revendication de la CFDT. Mais l'État cherche à rogner 10 milliards sur les dépenses de santé et certains avantages sociaux, en supprimant les chèques-vacances pour les retraités par exemple.

Les hausses de la taxe foncière, de l'énergie, des carburants et de l'alimentation ne laissent pas de répit au pouvoir d'achat. Autre secteur en crise, le logement. 18 % de la population vit dans des logements insalubres : la loi sur les passoires énergétiques a entraîné une diminution du nombre de biens à louer, les réparations coûtant trop cher.

En positif, signalons l'augmentation de la retraite complémentaire Agirc-Arcco de 4,9 % ; et celle de toutes les pensions de +5,3 % prévue en janvier 2024.

Que pouvons-nous faire? Quelles revendications porter? Nous pouvons coller à l'information et exiger des élus de l'Assemblée nationale et du Sénat plus d'interventions sur la transition écologique, la précarité et la loi Bien vieillir. Restons actifs dans le collectif, dialoguons avec les plus jeunes, continuons d'agir dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre et faisons reconnaître le travail de nos mandatés, souvent retraités, dans les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et les centres

communaux d'action sociale (CCAS). Poursuivons notre soutien aux manifestations de travailleurs.

Ce tour d'actualités n'est pas porteur de sérénité; alors, camarades, retrouvons nos manches encore une fois, regardons devant nous; en tant que syndicalistes, nous avons beaucoup à faire.

BERNARD VALENTINI AU CONGRÈS DU SGEN CENTRE-VAL DE LOIRE

Plus de 70 personnes étaient présentes à Olivet (Loiret) pour l'ordre du jour suivant : débat sur les amendements; réflexion sur l'histoire et l'avenir d'une organisation vivante : le Sgen-CFDT; présentation des comptes 2022; rapport d'activités du conseil sortant; élection du conseil syndical; débat sur l'actualité sociale et la vie de la CFDT; que se passe-t-il dans nos ministères? quelle place pour l'éducation dans le débat public? (avec Alexis Torchet, du secrétariat national).

Le jeudi 19 octobre après-midi, le bureau de l'UFR a proposé de répondre à la question : « C'est quoi être retraité-e à la CFDT? ». Bernadette Moulin, de la section syndicale des retraités Sgen-CFDT d'Indre-et-Loire, et Bernard Valentini, du bureau de l'Union fédérale des retraités Sgen-CFDT, y ont répondu dans le cadre d'une table ronde et échangé avec la salle. Ils ont, entre autres, souligné qu'adhérer à la CFDT comme retraités, c'était se former, réfléchir et échanger. C'est faire connaître et participer à la *Semaine bleue*, s'impliquer dans le Pacte du pouvoir de vivre, participer au travail des Assises nationales des Ehpad, veiller à l'utilisation des cent millions proposés par le gouvernement pour les services des soins à domicile. C'est aussi construire une future stratégie sur les maladies neurodégénératives et se mobiliser sur la loi sur la fin de vie. Mais encore, mener une réflexion sur les coûts du logement, de l'énergie. Et enfin se pencher sur un vaste dossier : le projet de loi de finances de la Sécurité sociale. C'est tout cela qui justifie l'engagement au sein de la CFDT comme retraité.

Merci au Sgen-CFDT Centre-Val de Loire pour son accueil chaleureux.

FIN DE VIE : QUELLES AVANCÉES ?

Lors du conseil de novembre, les conseiller-e-s ont pu à nouveau se rencontrer. Les manifestations contre la réforme des retraites avaient limité le conseil du mois de mars, tenu en grande partie en visio sur une seule journée.

Le traditionnel tour des régions a permis de ressentir l'activité des SSR mais aussi leurs difficultés (organisation, manque de renouvellement). Nous avons accueilli quatre responsables : Maïté Druelle, de l'UCR, qui suit notre UFR et nos travaux pour l'élaboration de notre plan de travail; Françoise Lambert, trésorière fédérale, et Jean-Marc Marx, secrétaire national du Sgen-CFDT, qui a présenté la préparation du congrès de la fédération (mai 2024 à Lorient). Enfin, nous avons pu avoir le débat, attendu depuis quelque temps, avec Albert Ritzenthaler, secrétaire confédéral de la CFDT, venu nous présenter les travaux de la commission temporaire «Fin de vie» qu'il a présidée au CESE.

En 2022, le rapport du Conseil national d'éthique¹ préconisait de garantir les soins palliatifs et la possibilité de l'aide à mourir, à partir de la loi Leonetti (2016), en faveur de la sédation profonde et continue jusqu'au décès, aboutissement de l'absence d'alimentation et de soins.

La Convention citoyenne (185 personnes) s'est exprimée à 77 % en faveur d'une ouverture à l'aide médicale à mourir. 22 % ont voté le droit au suicide assisté sans le soumettre à la clause de maladie incurable (en état de souffrances inapaisables physiques et morales).

Le CESE a transmis son avis en mai 2023². Ses préconisations s'inscrivent dans un projet de société solidaire, humaniste et émancipatrice, et tiennent compte d'un

bilan critique de la loi Claeys-Leonetti, mal appliquée : droit à l'accompagnement de la fin de vie, ouvert jusqu'à l'aide à mourir; garantie d'une information sur les directives anticipées; sensibilisation à la culture d'une mort accompagnée; formation renforcée des soignants; développement des soins à domicile; choix d'un recours au suicide assisté; mais aussi possibilité, pour un professionnel de santé, de refuser cette assistance.

Le projet d'avis a été présenté devant la commission exécutive CFDT. La délégation CFDT a voté l'avis au CESE. Pour rappel, un amendement au Congrès de Rennes en 2018 réaffirmait le droit de toute personne à mourir dans la dignité et d'être acteur de sa fin de vie. Elle demandait le développement de soins palliatifs pour que toute personne puisse en bénéficier. Elle soutenait toute initiative législative visant à faire respecter la volonté des personnes en fin de vie, notamment lorsqu'elle est exprimée dans des directives anticipées³.

La fédération Santé sociaux pointe que l'aide à mourir n'existe pas à l'heure actuelle et souhaite un progrès de la loi. Il est important d'y associer tout le collectif soignant.

Le débat «Suicide assisté ou euthanasie» est essentiel : certains médecins acceptent le principe de l'euthanasie. Les directives anticipées sont valables indéfiniment, tant que le patient peut les modifier lui-même⁴. La clause de conscience n'est pas spécifique, mais générale, c'est-à-dire que le médecin peut refuser – en cas de litige, c'est le juge qui tranche.

On doit aussi tenir compte de possibles dérives que toute liberté peut amener (exemples : le cas des mineurs, du grand âge...), ce qui nécessite une décision collégiale et un cadre législatif important.

Bernadette MOULIN, conseillère UFR, SSR Orléans Tours

¹ Rapport d'activité 2021-2022 du Comité consultatif national d'éthique, « <https://urlz.fr/oDuT> »

² « Fin de vie : faire avancer la loi ? », <https://urlz.fr/oCQF>

³ Voir <https://urlz.fr/oCTG>

⁴ Voir p. 8 du supplément Retraités de *Profession Éducation*, n° 287, octobre 2022.



© Bernadette Peignat

EUROPE SYNDICALE ET FRANCE, DES DYNAMIQUES DE SOLIDARITÉ CONVERGENTES

En avril dernier, la commission Europe de l'UTR organisait une conférence-débat dans les locaux de la CFDT.

La commission ne manquait pas d'audace à proposer cette conférence-débat pour faire ressortir les points communs entre des dispositifs issus du Pacte du pouvoir de vivre (PPV) promu par la CFDT et les recommandations récentes de la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (Ferpa). Se remettre en mémoire les enjeux de solidarité en France et en Europe, c'était bienvenu, et, ce faisant, permettait de déjà préparer les élections européennes du printemps 2024...

Le Pacte du pouvoir de vivre promeut des convergences d'intervention. Olivier Clément, secrétaire régional CFDT et coordinateur régional du PPV, a évoqué des tables rondes tenues à l'initiative de la Cimade sur la dématérialisation et l'accès aux droits. Des groupes de travail se réunissent sur les Jeux olympiques et paralympiques, et sur les conditions énergétiques. L'accent est mis sur les solutions locales à mettre en place prioritairement.

Pour faire suite à cette présentation, nous avons invité l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (Uriopss), une des organisations adhérentes au PPV.

L'URIOPSS, UN ORGANISME QUI SE FAIT ENTENDRE...

C'est grâce à son action conjointe avec d'autres organismes qu'ont été obtenues la loi de 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, la reconnaissance du statut de proche aidant, et, en 2020, la création de la cinquième branche...

L'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif, ou Uriopss, regroupe en Île-de-France quelques 400 associations, 2 200 établissements et services et 100 000 salariés et bénévoles.

Son action comporte deux volets :

- une aide sous forme d'accompagnement (par exemple, en direction de personnes handicapées vieillissantes, recherche d'activités physiques accessibles à tous),
- des interventions au niveau des pouvoirs publics, pour faire entendre la voix des associations de solidarité.



FAIRE DE L'AUTONOMIE DE CHACUN · LE CŒUR D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Brigitte Vigroux, présidente de l'Uriopss, a souligné la nécessité de traiter le thème de l'autonomie d'un point de vue global, tout au long de la vie, que l'Uriopss résume en cinq principes.

La vulnérabilité ne doit être ni un poids pour la société ni une source de profit pour certains. À l'occasion de l'affaire Orpea, l'Uriopss a plaidé pour la régulation du secteur grand âge et un plafonnement des revenus des structures accueillant des personnes âgées.

La société doit permettre aux personnes de s'autodéterminer en leur donnant des droits effectifs et en favorisant la diversité des solutions. Face à la dématérialisation des services publics, il faut envisager d'autres solutions et prévoir des moyens humains.

La société doit avoir des politiques sociales coordonnées par un investissement à la hauteur des enjeux ; une prestation universelle d'autonomie et un reste à charge diminué.

Les personnes vulnérables doivent disposer d'un droit opposable à l'accompagnement pour assurer une réelle égalité de traitement : création de services publics territoriaux de l'autonomie avec un guichet unique.

Enfin, le ciment de la société doit reposer sur les métiers de l'humain. Pour cela, il faut faire un état des lieux des besoins, adapter les dispositifs de formation pour faire face au manque de personnel, etc.

Dominique BROSZKIEWICZ, UTR 75

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET CHATGPT

Cette année, l'assemblée générale du groupement académique des retraité-e-s du Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais, qui se réunissait à Douai le 19 octobre, a consacré sa conférence à ChatGPT et à l'intelligence artificielle.

Rappelons que chaque année, au-delà des rapports habituels (activités, adhésions, perspectives...), le groupement organise une conférence thématique et, souvent, une visite guidée l'après-midi – cette fois, il s'agissait du musée-parc archéologique Arkéos¹.

Être adhérent-e à la section des retraité-e-s offre de belles perspectives. Outre le fait de continuer à avoir une vie sociale par le biais de réunions, d'assemblées générales, de manifestations... cela permet une ouverture culturelle. Des visites ont permis récemment de découvrir avec un guide, la maison natale de Charles de Gaulle, l'écomusée de Fourmies ou, en ce mois d'octobre, le site d'Arkéos de Douai. Mais cette ouverture s'effectue également par des invitations à participer à des exposés-débats : récemment, les mobilités au sein de la métropole européenne de Lille (MEL), pour l'Union des retraités de la métropole, et, ce 19 octobre, l'intelligence artificielle (IA) pour les sections de retraités du Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais.

Jean-François Bodart, universitaire, est venu nous présenter notamment les enjeux, les limites/dangers, mais également les intérêts pédagogiques de cette IA.

Des ouvrages ou articles émergent en nombre sur le sujet. L'aspect géopolitique n'est d'ailleurs pas absent : chaque pays souhaitant être le premier pour en tirer un bénéfice financier.

Le célèbre « Chat-GPT » est un outil qui ne synthétise pas, mais permet de fournir un écrit en devinant le mot suivant sur la base de probabilités. Sa source est tout ce qui se trouve sur le net (et on sait bien qu'il y a de tout...), mais avec un décalage (actuellement les données sont celles existantes jusqu'à 2021) : on ne peut donc pas demander une production sur l'actualité immédiate. Cette absence de synthèse peut donc conduire à fournir un texte cohérent sur la forme, mais inepte sur le sens. Et comme Chat-GPT est un peu susceptible, il peut être amené à inventer du contenu s'il n'en dispose pas – on appelle cela une « hallucination » en terme informatique.



Bien sûr, des dangers existent et constituent des limites à ce nouveau phénomène. Cela étant, il convient – plutôt que d'interdire – d'accompagner les usages chez les étudiants en développant l'esprit critique, en réfléchissant à utiliser cette IA dans les parcours individualisés ou encore en entraînant les apprenants à chercher et à vérifier les sources.

Quant à la question de l'utilisation de l'IA dans les productions des étudiants, des logiciels existent déjà pour débusquer les plagiat. Et acquérir des connaissances « artificielles » n'engendre pas l'acquisition de compétences qui, elles, font appel à l'humain. Par ailleurs, un entretien oral permet de vérifier aisément si la production écrite est acquise et comprise par un étudiant ou si elle a été générée par IA.

En résumé, un exposé-débat fort riche, impossible à relater entièrement d'autant que des mises en situation ont été réalisées via des questions directes sur Chat-GPT...

Après l'« intelligence artificielle », il ne restera plus qu'à étudier la « bêtise naturelle » qui est un champ incommensurable...

Laurent DEMOL

¹ On retrouvera un article plus complet sur <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/> (choisir RETRAITES dans le filtre MÉTIERS).

ITINÉRAIRES IMPROBABLES DE SALARIÉ-E-S DE LIP

C'était il y a 50 ans. Le 29 septembre 1973, plus de 100 000 personnes défilaient dans les rues de Besançon sous une pluie battante. Voilà pour le mythe.

Mais que sont devenus les Lip après le conflit ? C'est ce qu'un groupe bisontin de retraités a voulu faire connaître le 22 novembre dernier sous l'égide de l'URI et l'URR Bourgogne-Franche-Comté. 150 personnes ont assisté à cette rencontre. Vingt-cinq anciens Lip étaient présents.

Il n'y a pas eu un, mais deux conflits Lip. Le premier, le plus connu, était une lutte pour le maintien de l'emploi ; le second, à partir de 1976, une lutte pour recréer de l'emploi par le biais de plusieurs coopératives – lesquelles n'ont jamais pu réembaucher tout le monde (Jacky nous dit : «elles ont laissé 300 à 400 personnes sur le carreau»), mais ont duré plus longtemps que la moyenne des scop à une époque qui a vu de nombreuses fermetures d'usine. Cette nouvelle orientation de la lutte n'a pas fait l'unanimité. Certains ont quitté le conflit à ce moment. Denise est partie en 1981 quand on lui a dit : «on n'a plus besoin de vous». Mais beaucoup ont témoigné de la richesse de cet engagement malgré les difficultés. Peut-on faire grève dans une scop pour une augmentation de salaires ? Non, puisque c'est nous qui devons nous l'accorder («On avait changé de monde, c'était nous les patrons»). Pas facile de passer d'une lutte contre (les licenciements) à une lutte pour (la création d'emplois).

Par la suite, les dirigeants des scop se sont souvent retrouvés seuls. Les anciens Lip ont eu du mal à retrouver du travail, «marqués au fer rouge» – surtout en Franche-Comté, beaucoup moins à l'extérieur. Toutes et tous restent fiers d'avoir travaillé chez Lip et ont bien conscience d'avoir vécu un temps de travail collectif extraordinaire.

Après les scop, les parcours individuels ont été très différents, comme pour Roland, directeur de centre de vacances à Clairvaux, Monique, contractuelle au rectorat puis titularisée à 49 ans, Madeleine partie en Savoie gérer un magasin d'accessoires automobiles...

Il n'est pas étonnant de retrouver des anciens Lip investis dans le domaine associatif, que ce soit dans leurs villages ou quartiers, dans des associations de consommateurs, d'aide aux plus démunis, d'accueil des migrants... Roland aura été conseiller municipal, mais



aussi animateur d'une association autour du patois, Monique bénévole dans une association de son village, Alain à la CLCV représentera les locataires à Néolia...

Gérard, responsable de la CFDT locale à ce moment, confiera que ce furent les meilleures années de sa vie.

Jean GULLAUD et Dominique PARIZOT

Marylise Léon a conclu cette rencontre (extraits)

À travers ces témoignages très poignants, on perçoit bien que 50 ans après, l'Affaire Lip n'est pas terminée...

En 1976, les chocs pétroliers ont déjà produit leurs effets et les fermetures d'usine se sont multipliées.

L'esprit de solidarité s'exerce alors entre les ouvrières et les ouvriers de Lip. Il est aussi présent avec les travailleuses et travailleurs d'autres usines en lutte, et avec les chômeuses et les chômeurs de Besançon, pour lesquels la «communauté Lip» offre des services à prix abordables tels que la réparation de voitures, la garde d'enfants, une assistance juridique, des déjeuners au restaurant Au chemin de Palente.

Je voudrais souligner aussi la solidarité des femmes et des familles de militants, pour permettre à leurs époux de mener la lutte sur le long terme. Mais le revers de la médaille, c'est que le militantisme a pu aussi parfois être une charge pour la vie de famille, parfois même une souffrance.

Je pense aux ouvrières, qui ont su revendiquer une nouvelle place au sein de leur usine. Le conflit de 1973-1974, et plus encore celui de 1976-1977, leur a permis de jouer un rôle actif au sein de ces assemblées générales et commissions. Ces changements n'ont été produits que grâce à leur initiative et à leur persévérance (comme la mise en place d'une crèche/garderie, la prise en compte du problème de hiérarchie des sexes dans le mouvement et dans les instances de représentation de manière générale).

VILLAGE EHPAD DES AUBÉPINS « LIEU DE VIE ET D'OUVERTURES »

Le 10 octobre, la section syndicale des retraités 76 (Seine maritime) a visité l'Ehpad de Maromme, un « lieu de vies et d'ouvertures ».

Dans la ville, la résidence est entourée du centre culturel, de l'école de musique, de l'église et de l'école, de médecins, d'un cabinet d'analyse médicale, du commissariat de police, de la mairie, de la médiathèque – tous reliés entre eux par un espace vert public, donc intergénérationnel et sans coût pour l'Ehpad. Cette implantation au cœur de la ville résulte en premier lieu d'un projet social conduit par une équipe de direction investie dans la mobilisation de ses partenaires, d'urbanistes, d'une équipe municipale qui cède (1 € symbolique) un terrain pourtant onéreux de centre-ville. Ainsi, l'insertion d'un « Ehpad ouvert sur la ville » est au cœur du projet.



Cet ensemble résidentiel comporte 80 appartements, un accueil de jour pour six personnes, quatre hébergements temporaires et une chambre d'hôtes pour les familles, stagiaires ou intervenants ponctuels. Au « village des Aubépins », le visiteur, les résidents et les personnels sont accueillis sur la « place du village » : grand hall d'activités polyvalentes où s'affairent, en plus de l'accueil, différents commerces : coiffure, brasserie, couture, centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic), espace beauté et peut-être bientôt un fleuriste. Tous disposent d'une entrée intérieure sur la place et d'une autre sur la rue de la République où piétonnent les habitants du quartier. Sans projet social, cet espace serait aussi impersonnel qu'un hall de gare. La place rythme les rituels de la vie des résidents et des personnels. Espace de transition entre la rue et les appartements, les stigmates du double ascenseur, des bureaux administratifs, et soignants sont absents de la

vision d'un immeuble ordinaire : « L'innovation au service et pour le confort des résidents ». La « rue du ventre » accède au restaurant et sa cuisine séparée par une baie vitrée, outil d'animation réciproque entre « chefs » et convives. Depuis la « rue de la savonnerie », on perçoit s'activer les « costumières ». Enfin, la « rue des grattes papier » dessert les bureaux administratifs, dont la salle du conseil d'administration, vitrée elle aussi. Si les mots révèlent les pensées et les construisent tout autant, « le nom imagé des différents intervenants et des rues rappelle la vie de village ».

À l'étage, pas de longs couloirs exigus, mais des rues aux noms évocateurs qui relient des espaces de rencontre et desservent les appartements, dont plusieurs caractéristiques symbolisent l'espace privé où son occupant a élu domicile. Chaque porte comprend un « heurtoir » incitant le visiteur et le personnel à se signaler avant d'entrer « chez » le résident. L'inscription ordinaire du numéro dans la rue vise le même objectif d'un « chez-soi ». La boîte aux lettres est complétée d'une photo personnelle ou autre production du résident. Ces rues ne laissent entrevoir que les blouses blanches indispensables aux soignants.

Le prix de journée de cette résidence correspond à une fourchette moyenne du département. Il en est de même du niveau moyen de dépendance des personnes qui y habitent. Ainsi « ouvert architecturalement, artistiquement, humainement », son fonctionnement résulte de la complémentarité entre politiques publiques, type d'institution (public, hospitalier), organisation, management participatif, pratiques professionnelles des personnels et mobilisation des familles venant « chez » leur parent.

Voir également <https://www.village-des-aubepins.fr>

Daniel RÉGUER, SSR 76-27

Daniel Réguer est professeur des universités en sociologie, démographie à l'université Le Havre Normandie ; membre de l'unité de recherche « Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés ». Auteur d'une thèse « Transformations des comportements et dispositif gérontologie » et directeur de plusieurs thèses sur le vieillissement et la place des personnes âgées et du grand âge dans notre société.

VOS DROITS

COMMENT LES RETRAITÉ·E·S SONT-IL·ELLE·S CONCERNÉ·E·S PAR LA RÉFORME DES RETRAITES ?

Quand le service des retraites de l'État commence à améliorer les droits des personnes encore en activité ou déjà en retraite...

Depuis peu de temps, sur le site retraitedeetat.gouv.fr, vous avez accès au site monparcoursretraitedeetat.fr qui, à la différence de l'espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap), ne vous demandera aucune information privée pour vous délivrer des informations générales et les démarches à suivre.

ACQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS EN REPRENANT UNE ACTIVITÉ

Le cumul d'un emploi et d'une retraite donne droit à une seconde retraite de base. Il faut avoir droit au cumul intégral (voir fiche 26 du guide des pensions CFDT en ligne) et ne pas reprendre son activité chez le même employeur dans les six mois. Cette deuxième retraite sera calculée comme la retraite habituelle du régime concerné, sans décote, sans surcote et sans majorations. Pour un salarié, le revenu servant de base de calcul à la deuxième retraite est le salaire mensuel moyen ayant permis la validation d'au moins un trimestre. La période prise en compte se situe entre la date à laquelle l'assuré remplit les conditions du cumul emploi-retraite total et la date d'effet de la nouvelle retraite. Le dispositif entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023 et prend en compte le cumul effectué depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'AUGMENTATION DES BASSES PENSIONS DU RÉGIME GÉNÉRAL ET DES RÉGIMES ALIGNÉS

Le minimum contributif (Mico) a augmenté le 1^{er} septembre 2023. Pour les nouveaux retraités, la majoration au titre de la durée d'assurance (Ma) a augmenté de 25 € en septembre, passant de 684 € à 709 €. La majoration au titre de la durée cotisée (Mc) a augmenté de 100 €, passant ainsi de 747 € à 847 €. Les deux ne s'ajoutent pas. Ainsi la majoration pour durée cotisée seule passe de 63,18 € à 138,43, soit 75 € de plus. Les retraités actuels partis en retraite avant le 1^{er} septembre 2023 peuvent bénéficier de cette majoration exceptionnelle s'ils remplissent les conditions, et notamment si le cumul de leur retraite du régime général et de celle des régimes complémentaires



ne dépasse pas un plafond qui est de 1352 €. Cette majoration nécessitant l'étude de retraites anciennes, son application s'étale de septembre 2023 à septembre 2024. À titre de comparaison, le minimum garanti de la retraite fonction publique (Miga) pour une carrière de 40 ans au moins est de 1258,32 €.

ACCOMPAGNER LES FUTUR·E·S RETRAITÉ·E·S DANS LA PRÉPARATION DE LEUR RETRAITE

Nous, retraités syndiqués, avons un rôle à jouer pour que les futurs retraités puissent être bien informés, et, le jour venu, perçoivent dès le premier mois toutes leurs retraites. Et ce n'est pas gagné ! Lors du transfert d'un adhérent retraité du Sgen dans mon UTR, le collègue parti en retraite à la rentrée 2022 m'a demandé si je pouvais lui indiquer un militant capable de l'aider pour faire valoir des services de formateur dans le privé. Ce collègue découvrait avec moi, le site info-retraite.fr.

Nous avons à notre disposition le guide des pensions de la CFDT retraités ¹, un outil dont j'ose dire qu'il présente l'essentiel de ce qu'il faut pour se repérer dans ce qui se complexifie au fil des réformes successives, avec leurs phases de montée en charge année par année... Nous avons aussi un réseau de militants capables de renseigner, de recevoir dans des permanences.

Odile NAVE

¹<https://urlz.fr/hmgf>